



Séance du 23 juin 2010

Remarque

Les comptes rendus détaillés des débats de l'Autorité de la statistique publique ne sont pas publics.

Le texte ci-dessous expose toutefois les sujets abordés et les décisions ou avis qui en sont éventuellement issus.

La séance est ouverte à 9h30,
sous la présidence de M. Paul Champsaur

1. LE SYSTEME D'INFORMATION DE L'EDUCATION NATIONALE POUR ETABLIR LES STATISTIQUES DE TRAJECTOIRES SCOLAIRES

Michel Quéré, directeur de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) et **Cédric Afsa**, sous-directeur des synthèses statistiques à la Depp, exposent le contexte, les enjeux et les conditions actuelles de la production d'information statistique sur les trajectoires scolaires.

Conclusion

Les membres de l'Autorité ont relevé, en premier lieu, l'importance de poursuivre les échanges avec la Depp sur le thème de la construction de la trajectoire scolaire. Ils soulignent, en second lieu, que cet échange très riche, demande à être approfondi pour une meilleure compréhension du sujet. Enfin, ils observent un manque d'éléments de comparaison avec des systèmes d'information analogues délivrant de l'information statistique dans un environnement sécurisé.

2. QUELQUES PISTES D'ENRICHISSEMENT DES STATISTIQUES FINANCIERES

Jean-Paul Pollin, président de la commission « Système financier et financement de l'économie » du Cnis, explique les limites des statistiques financières françaises actuelles.

L'exposé de M. J.P. Pollin donne lieu aux échanges suivants :

→ La transparence est de plus en plus demandée aux institutions financières : voir les récentes décisions concernant les « stress tests », ainsi que le troisième pilier de l'Accord de Bâle portant sur la discipline de marché.

→ Il faut cependant veiller à ne pas confondre le champ de la prudence avec celui de la statistique. Les stress tests sont un outil de surveillance de la prudence, qui s'appuie sur des données individuelles, non publiables par la statistique publique. Ces tests ne sont pas de nature statistique. Ils présentent des résultats individuels, selon des scénarios préconçus et non paramétrables pour une analyse statistique.

→ La statistique publique doit par contre avoir accès à toute information lui permettant de réaliser des statistiques agrégées permettant d'éclairer la société sur les causes et effets de la crise bancaire.

Conclusion

→ L'Autorité de la statistique publique soutient la mise en place du groupe de travail proposé par le Cnis, avec la participation active de la Banque de France, cheville ouvrière dans ce domaine.

→ L'Autorité a pris note du fait que ce groupe de travail explorera les modalités d'élargissement des statistiques financières. Il s'appuiera pour cela sur les informations existantes dans d'autres pays comme les USA ou le Royaume-Uni.

→ L'Autorité demande à être tenue informée des avancées de ce groupe de travail à l'automne 2010.

3. ACCES AUX DONNEES DETAILLEES POUR LES CHERCHEURS : PRESENTATION DU CENTRE D'ACCES SECURISE A DISTANCE (CASD)

Antoine Frachot, directeur du Groupe des Ecoles Nationales d'Economie et Statistique (GENES) et **Kamel Gadouche**, chargé de la mise en place du CASD au GENES, présentent le principe de fonctionnement du Centre d'accès sécurisé à distance (CASD).

La mission du Centre d'accès sécurisé à distance est de mettre à disposition des chercheurs des données confidentielles de la statistique publique, après avis du comité du secret statistique et habilitation de la direction des archives.

L'exposé de MM Frachot et Gadouche donne lieu aux observations suivantes :

→ La mise en place de ce Centre est fondamentale pour rétablir une égalité d'accès aux données individuelles entre chercheurs Insee et chercheurs hors Insee.

→ La vigilance doit être forte sur deux points : la sécurité et l'égalité de traitement.

→ La mission du CASD a vocation à s'élargir :

- pour les utilisateurs, au-delà des seuls chercheurs ; par exemple aux administrations, aux agences d'urbanisme, dans les limites fixées par la loi ;
- pour les données, au-delà des seules données du SSP, par exemple aux données de Pôle Emploi.

Conclusion

L'Autorité de la statistique publique salue les efforts déployés par l'Insee et le Genes pour la mise en place d'un dispositif de qualité permettant de répondre aux attentes des chercheurs.

L'Autorité continuera de suivre avec attention la montée en charge des prestations qui seront fournies par le CASD avec le souci que ce Centre réponde, en régime permanent, aux deux principales critiques actuellement émises par les chercheurs : manque de transparence sur les procédures d'une part, et délais de mise à disposition trop longs d'autre part.

4. *COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 17 MARS 2010*

Les membres de l'Autorité approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 17 mars 2010.

La séance de l'Autorité est levée à 13h00

ASSISTAIENT A LA SEANCE

Monsieur Paul CHAMPSAUR
Président

Monsieur Yves FRÉVILLE
Vice- Président

Monsieur Francis MER
Ancien ministre,
Président du conseil de surveillance du groupe Safran

Monsieur Philippe LE CLÉZIO
Membre du Conseil économique, social et environnemental

Monsieur Jean GAEREMYNCK
Président du comité du secret statistique
Membre du Conseiller d'Etat

Monsieur Philip DANE
Inspecteur général des finances
Président du comité interministériel d'audit des programmes (CIAP)

Monsieur Pascal PENAUD
Inspecteur général des affaires sociales

Monsieur Bruno DURIEUX
Ancien ministre
Président du comité national des conseillers
du commerce extérieur de la France

EXCUSE

Monsieur François ECALLE
Magistrat à la Cour des comptes

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE

Monsieur Philippe CUNEO
Directeur de la coordination statistique et des relations internationales à l'Insee

Monsieur Jean-Pierre LE GLÉAU
Chef du département de la coordination statistique à l'Insee

Madame Dalila VIENNE
Rapporteur de l'Autorité de la statistique publique

Madame Brigitte BAILLY-SAINTE-CLUQUE
Collaboratrice du Président

Présentation concernant les trajectoires scolaires

Monsieur Michel QUÉRÉ, directeur de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Education nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Monsieur Cédric AFSA, chef du service statistique ministériel de la DEPP

Présentation sur les statistiques financières

Monsieur Jean-Paul POLLIN
Président de la commission « Système financier et financement de l'économie » du Cnis
Professeur à l'Université d'Orléans et Président du conseil scientifique de la Revue Economique

Présentation du centre d'accès sécurisé à distance (CASD)

Monsieur Antoine FRACHOT, directeur du Groupe des Ecoles Nationales d'Economie et Statistique (GENES)
Monsieur Kamel GADOUCHE, Groupe des Ecoles Nationales d'Economie et Statistique (GENES)